

Invisibles aux yeux de l'État.

Une première estimation des « disparitions administratives »
en Région de Bruxelles-Capitale

Jacques Moriau, Alain Malherbe, Jean-Paul Sanderson, Adèle Pierre et Alexandre Leclercq

Introduction

- Résultat d'une recherche financée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre des appels gérés par Innoviris. MEASINB (Measuring Invisibility in Brussels).
- L'invisibilité, notamment à Bruxelles, est multiforme :
 - les étudiants qui kotent à Bruxelles domiciliés chez leurs parents;
 - les fonctionnaires internationaux non inscrits au Registre de population d'une commune;
 - les navetteurs ;
 - les touristes qui passent par Bruxelles
 - les personnes sans papiers,
 - les sans domiciles fixes...

Introduction

- Nous nous sommes intéressés à une catégorie très particulière : les personnes qui perdent leur inscription au Registre de population.
- En Belgique, pour bénéficier de certains droits fondamentaux, il faut être domicilié dans une commune soit être inscrit au Registre de population. Ce lien entre droits fondamentaux et domiciliation fait du bon fonctionnement du système administratif un enjeu essentiel.
- Notre objet essayer de mesurer et de comprendre le phénomène d'« invisibilisation administrative », c'est-à-dire à la disparition, volontaire ou involontaire, des registres administratifs.

CADRE GENERAL

Approches

Traiter les données du Registre national et dégager une typologie socio-démographique et socio-économique des profils concernés par l'invisibilisation.

QUANTITATIF

COMITÉ
ÉTHIQUE

QUALITATIF

TROIS
VOLETS

Retracer et comprendre les trajectoires socio-spatiales et temporelle des individus à l'aide d'entretiens semi-dirigés.

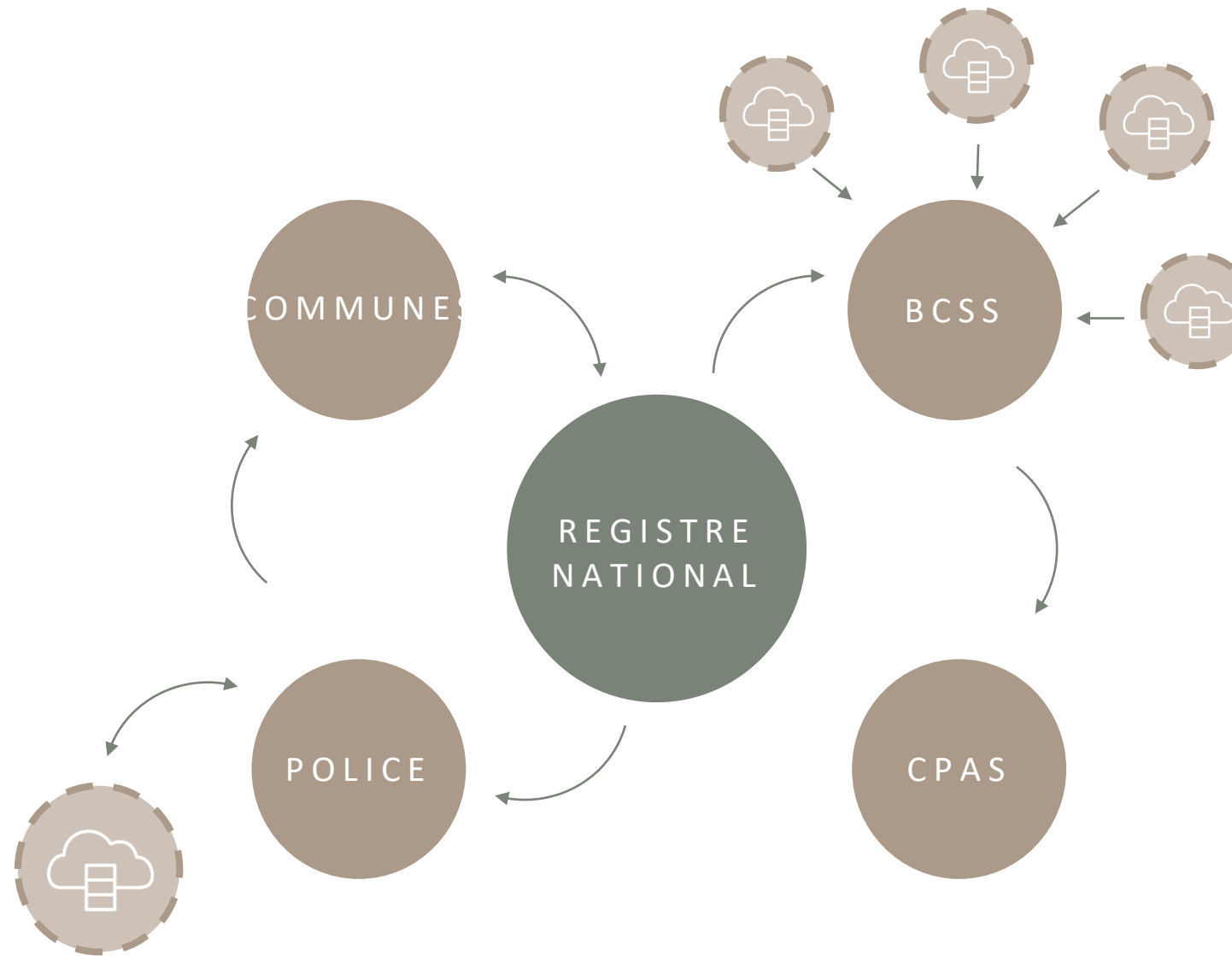
ANALYSE DU CONTEXTE URBAIN

Examiner le contexte urbain dans lequel ces disparitions/réapparitions des registres sont identifiées.

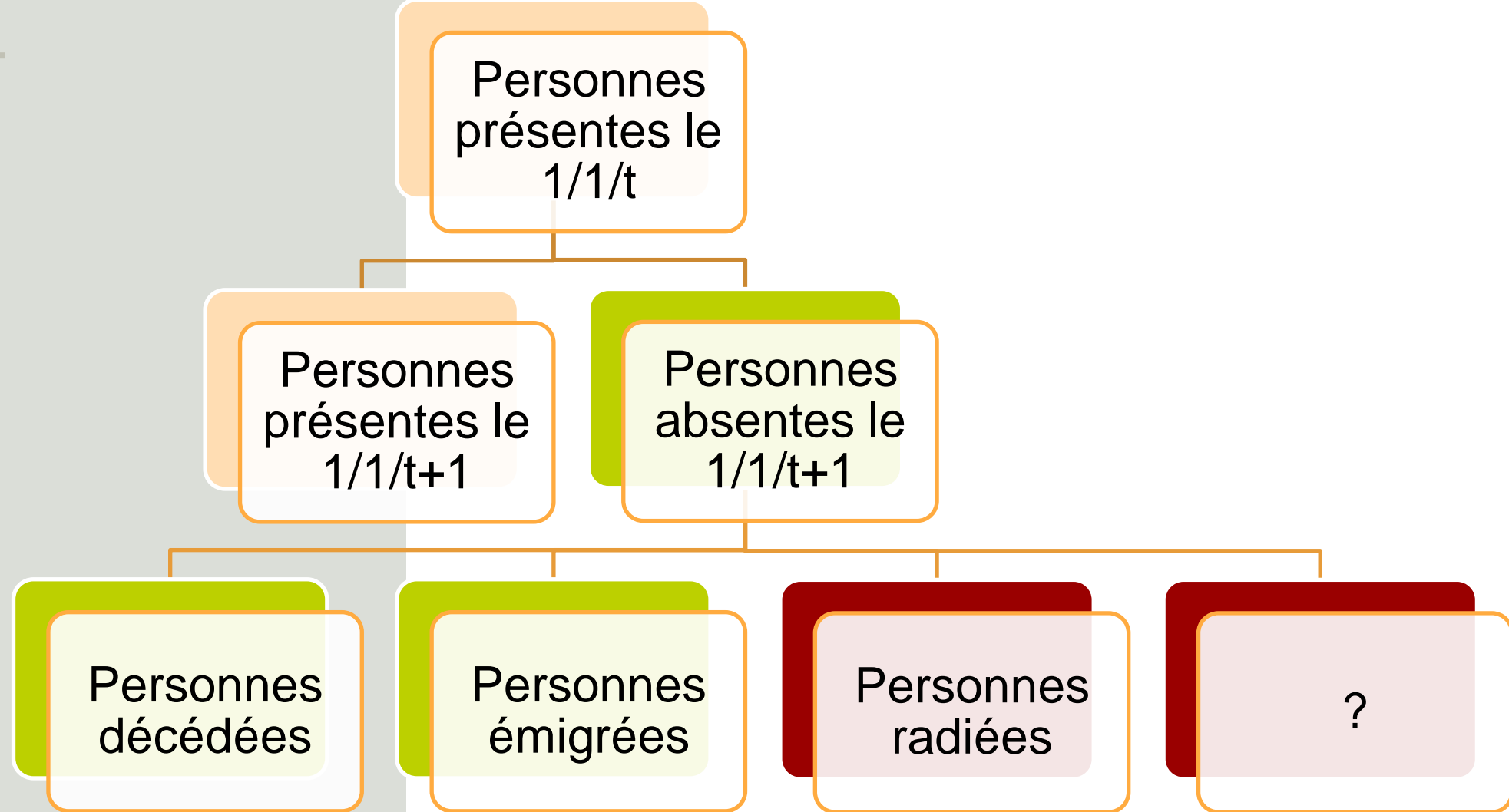
L'invisibilisation administrative

Chaque commune tient un registre

- Demande d'inscription ou un contrôle
- une enquête de police
- Inscription/radiation



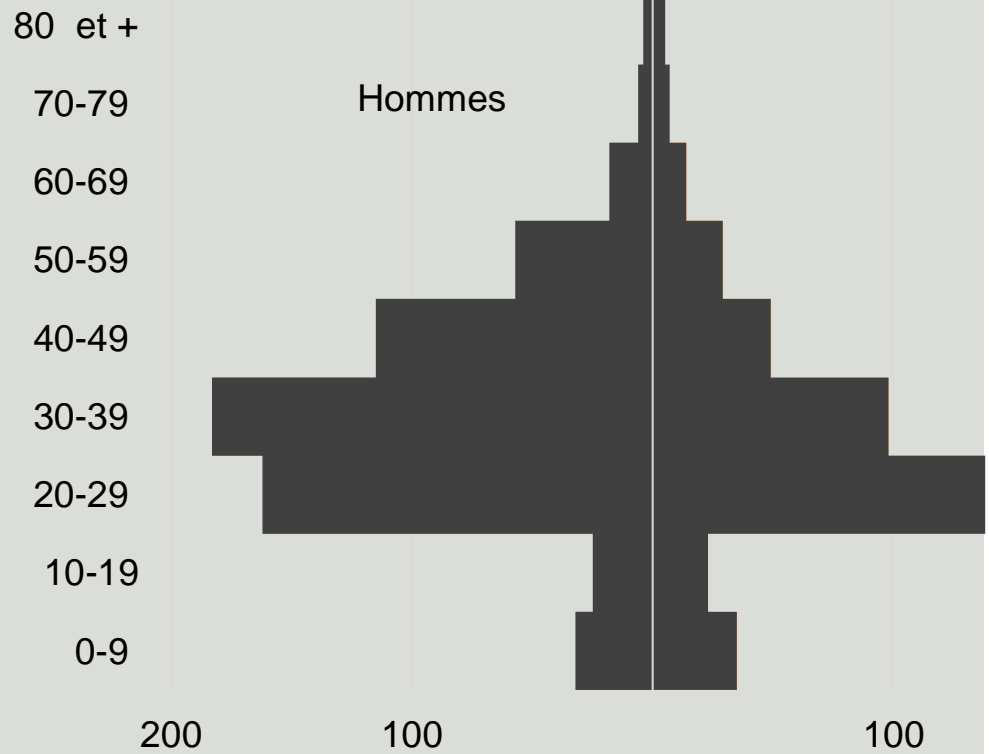
Mesurer



Quantifier

	Disparus			Radiés	
	Bruxelles	Total		Bruxelles	Total
1991	3645	11781		2714	8809
1992	3192	11222		1809	6214
1993	3783	13314		1644	7107
1994	3492	13099		1363	6778
2001	3304	9555		3407	14752
2002	2962	9675		2419	12584
2003	3063	9284		3089	13544
2004	3304	9555		3407	14752
2010	2181	7138		10243	30277
2011	1405	5707		11881	36728
2012	2166	8572		12008	38002
2013	2187	7875		17082	43143

Caractériser



Disparus

Radiés

80 et +

70-79

60-69

50-59

40-49

30-39

20-29

10-19

0-9

200

Hommes

Femmes

100

0

100

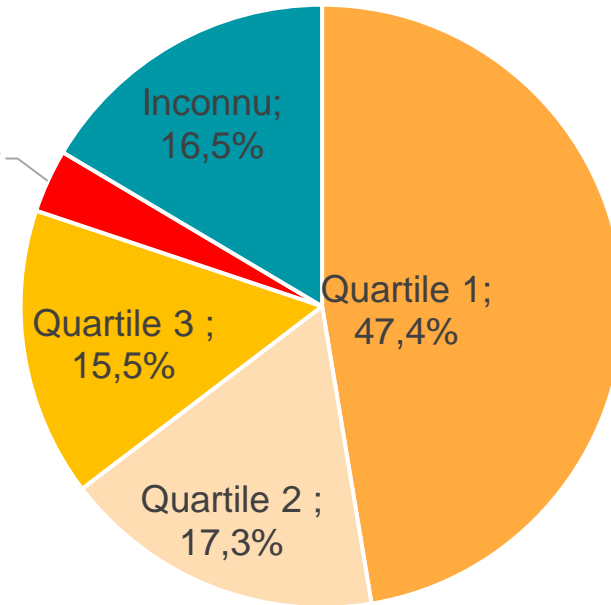
200

200

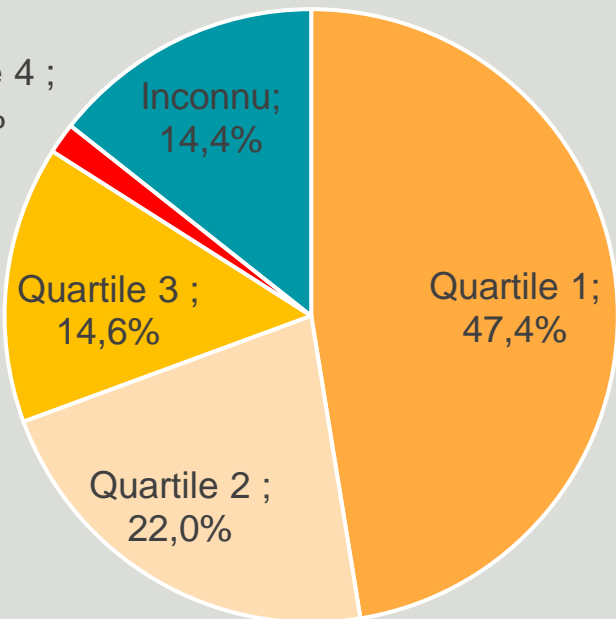
Caractériser

Disparus

Radiés



Quartile 4 ;
1,6%



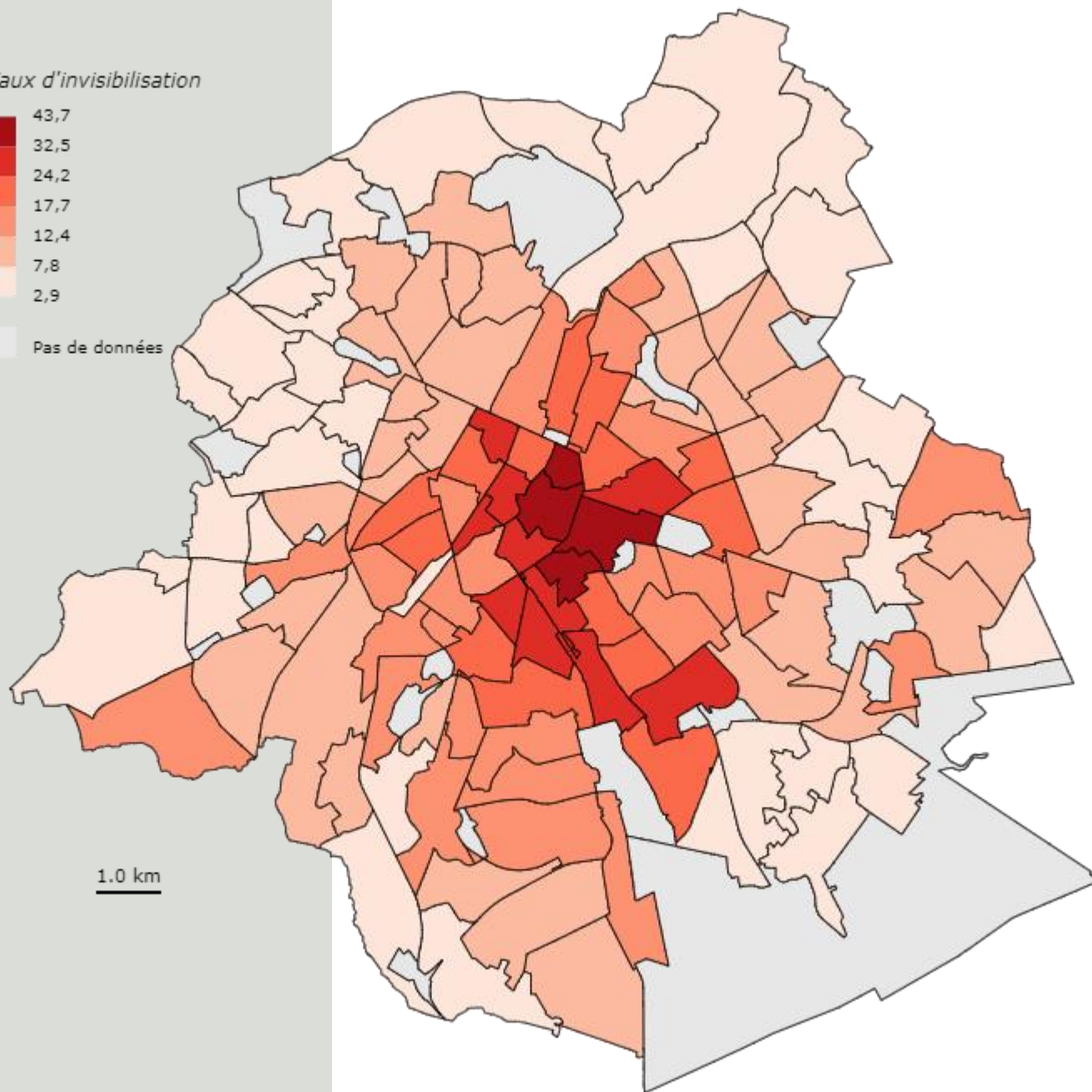
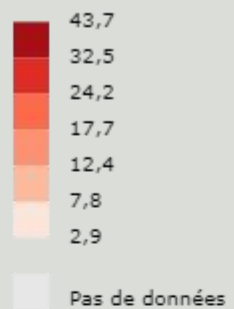
Caractériser

Devenir (en 2013 et 2014) des personnes radiées ou disparues en 2012

	Radiés	Disparus
Émigrés	81,3%	3,1%
Décédés	0,1%	0,0%
Autres	1,5%	79,6%
Réinscrits	17,2%	17,4%

Localiser

Taux d'invisibilisation



Les trajectoires

On a des chiffres, on peut quantifier le phénomène, mais comment aller plus loin?

Statistiquement, on est limité par les effectifs par l'absence de profil type.

Thèmes récurrents :

- le manque de ressources (financières, de formation, de qualification, d'information...)
- le manque de liens sociaux (appuis familiaux, réseaux, situation de discrimination)
- les ruptures biographiques (ruptures familiales, perte d'emploi, migration, maladie, violences, problèmes de santé mentale...).
- des contacts avec les institutions, les administrations et la justice problématiques

Les types de trajectoires

Quatre grands types :

- Les ruptures : manque de ressources, de sécurité, précarité et instabilité
- Les migrations récentes : Les difficultés légales et administratives; des problèmes dans le cadre d'un regroupement familial ou d'échec pendant des études supérieures.
- Les effets de genre.
- Les pesanteurs institutionnelles.
- La sherwoodisation.

Conclusion

Quantitativement, disparitions et radiations pas statistiquement de grande ampleur, mais lourd de conséquences sur l'accès aux droits fondamentaux. Elles sont également l'effet de loupe des processus d'exclusion conduisant à la grande précarité.

L'hypothèse d'une concentration du phénomène d'invisibilisation administrative dans les quartiers défavorisés est à nuancer.

Le phénomène des disparitions administratives ne dépend pas que de la seule qualité de tenue des registres. Les entretiens amènent à conclure que l'inexistence administrative est causée par la concomitance de plusieurs phénomènes. Citons, la déliquescence du système de protection sociale.

Sur le plan individuel, les récits pointent les ruptures dans les parcours de vie, en particulier pour les plus fragilisés.

Ce phénomène d'invisibilisation administrative doit ainsi amener une réflexion sur le lien entre domicile et accès aux droits fondamentaux alors que l'action publique est impuissante à donner un accès universel au logement.

La simplification et l'homogénéisation des procédures ne garantit pas un meilleur accès aux droits. Il est important que toute réforme prenne en compte la complexité des parcours pour éviter de renforcer les exclusions.